



21 MAI 2019

**Note explicative de synthèse n° 2019-17/CCOG-DGAS-FI
relative au budget du PAOG : vote du compte administratif de l'exercice 2018**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la note de synthèse du compte administratif du budget du PAOG.**

Ce dernier intègre l'ensemble des décisions budgétaires prises au cours de l'année 2018 : le budget primitif, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives.

L'exécution du budget 2018 se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations
Recettes	584 420€	465 804,39€
Dépenses	584 420€	166 414€
Résultat de la section en 2018		+ 299 390,39€
Résultat antérieur reporté de 2017		+15 360,37€
TOTAL - Résultat cumulé de 2018 à affecter.		+314 750,76€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Prévisions budgétaires totales	Réalisations
Recettes	510 802€	150 477,64€
Dépenses	510 802€	37 938,03€
Solde d'exécution de la section en 2018 (A)		+112 539,61€
Résultat antérieur reporté de 2017 (B)		- 2 911,70€
Résultat cumulé - résultat de clôture de 2018 (C) = (A+B)		+109 627,91€
Restes à réaliser en recettes 2018		0€
Restes à réaliser en dépenses 2018		-130 046,44€
Solde des restes à réaliser 2018 (D)		-130 046,44€
Besoin de financement de la section = (C+D)		-20 418,53€

La Présidente précise que la comptabilité administrative de l'ordonnateur en 2018 présente les mêmes identités de valeurs, aux niveaux des réalisations, que le compte de gestion du trésorier municipal de la même année.

Les détails des opérations budgétaires, tant en exploitation qu'en investissement se trouvent dans le rapport de présentation du compte administratif.

La Présidente indique qu'il est **nécessaire d'affecter partiellement le résultat de 2018 (+314 750,76€) 20 418,53€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement** qui est de - 20 418,53€.

Le reste 294 332,23 € est conservé en fonctionnement.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.



La Présidente

Sophie CHARLES

DÉLIBÉRATION N° 2019-17/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du compte administratif 2018 du budget du PAOG

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents.....	15
Absents	14
Procurations.....	02
Votants	17

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : 06 JUIN 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

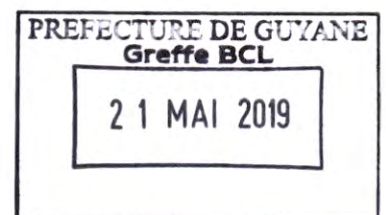
- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De **M. JACOBIE** Micky à **M. PESNA** Bendy
De **M. CHAUMET** Chris à **M. VERDA** Joseph



Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

DELIBERATION N° 2019-17/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du compte administratif 2018 du budget du PAOG.

VU le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, notamment ses articles L 2312-1, L 2313-1 et 5211-26 ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'**Administration Territoriale de la République (ATR)** ;

VU le rapport de présentation du compte administratif 2018 du budget du PAOG transmis aux membres du conseil communautaire ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 1er avril 2019 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir échangé sur les réalisations de l'exercice budgétaire 2018 contenues dans le compte administratif 2018 ;

DECIDE de voter le compte administratif 2018 du budget du PAOG ;

AUTORISE la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 16

Contre = 0

Abstention = 0

Fait à Mana, le 12 avril 2019

Pour extrait conforme.



La Présidente


Sophie CHARLES

